## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Secrétariat général

## Arrêté du 30 juillet 2008 portant inscription d'inspecteurs généraux de l'équipement au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial

NOR: DEVL0818252A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiées ;

Vu le décret nº 2005-367 du 21 avril 2005 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2005 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement en date du 7 juillet 2008,

Arrête:

## Article 1er

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial établi au titre de l'année 2008, les inspecteurs généraux de l'équipement dont les noms suivent :

- à compter du 19 mai 2008 : Mme Gallot (Michèle) ;
- à compter du 27 juillet 2008 : M. Lhostis (Alain) ;
- à compter du 8 septembre 2008 : Mme Lecomte (Chantal) ;
- à compter du 8 septembre 2008 : M. Geindre (François) ;
- à compter du 13 octobre 2008 : M. Blaise (Louis).

## Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du ministère de l'écologie.

Fait à Paris, le 30 juillet 2008.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Pour le ministre et par délégation, Le directeur des ressources humaines : J.-C. Ruysschaert